

Negre ou Negro
Supplément N. 6 cf p. 8

et Tron

Cette famille, établie aux Clos de Niclaret dès l'époque la plus reculée où j'ai pu la retracer, n'en était probablement pas originaire; mais je n'ai pas le moindre indice au sujet de son pays d'origine. S'il faut le chercher aux Vallées, on pourrait la rattacher aux Nigri, qu'on trouve à Pinache dans un document latin de 1273.

D'autre part, un Joseph Negre, de Liver en Provence, était réfugié à Genève en 1701. Mais la forme italienne, qui est généralement donnée à ce nom, semblerait plutôt indiquer des réfugiés du Marquisat de Saluces, ou de la plaine du Piémont. Francesco Negro est mentionné en 1564 parmi les réfugiés piémontais à Genève sans que la localité, d'où il provenait, soit indiquée.

Ercole Negro, célèbre ingénieur militaire du parti protestant dans les guerres civiles du Dauphiné en 1580-81, était de Centallo. Il abjura pour passer au service de Charles Emmanuel I, qui le fit seigneur de Tanfron.

En 1568, on trouve une famille Negro à Chissone, encore au Marquisat. Un Negro, de S. Germano in Piemonte, résidait à la Pérouse en 1662. Il venait sans doute de S. Germano Vercellèse.

Presque tous les Clos Negro y possédaient et habitaient la maison située à l'extrémité orientale du hameau, attenante à une maison des Bawrey passée par mariage au pasteur Valère Gros. Leur demeure devait compter une chambre assez spacieuse, appelée la sala, où l'on voit, à toutes les époques du 17^e siècle, des réunions plus ou moins nombreuses pour confectionner des actes et, semble-t-il, aussi pour des cultes, au grand scandale des capucins, d'autant que, pendant le ministère de Valère Gros, le pasteur occupait la maison voisine, elle aussi sur la grande route de la vallée. C'est là que, dans les années 1850 et 1860, par le capitaine de la Balsille, renouvelée, entre 1850 et 1860, par le pasteur Sainé Bord, elle devint, avant même d'être bien achevée, le presbytère de la paroisse de Villeseiche, et c'est là que sont nés la plupart de nos frères et moi-même. A cause de la situation capricieuse des limites des communes de la vallée, des le 17^e siècle, le corps principal de la maison était sur le territoire de Niclaret, tandis qu'une aile appartenait à Traye.

Un acte du nous aide à remonter jusqu'au 16^e siècle. M^{re} Gullielmo Negro, le 11 août 1595, reconnaissait la dot de sa femme, Johanna Balmas Chiampet, de S. Germain. Mais comme, la même année, naissait le petit-fils de Gullielmo, on peut croire que Johanna en était la seconde femme et qu'elle n'eut pas d'enfants, et même que sans elle que son mari ne survécurent guère à cet acte de reconnaissance, d'autant plus que 1595 est l'année de la peste, qui fit de nombreuses victimes aux Vallées. La dot resta néanmoins dans les biens de la famille jusqu'en 1626, où les parents de Johanna, quatre frères Balmas Chiampet, la réclamèrent au petit-fils de son mari, qui leur remit 200 florins.

Barthélemi, fils de Guillaume, ne survécut guère à son père. Il dicta son testament le 1^{er} octobre 1603 et mourut la même année.

Il avait épousé Jeanne Tron, des Clos, au moins dès 1594. Le père de Jeanne, Barthélemi, mourut en 1603, après avoir dicté son testament le 1^{er} octobre, au lieu de la Pérouse, le 30 octobre, au notaire Bawrey. Il laissait, outre Jeanne, un fils Amédée, le même, semble-t-il, que quelques actes appellent André. Amédée fut le tuteur de son neveu, d'autant plus que sa sœur se remaria en février 1612 avec Etienne Rochiano, de Macel.

Amédée exerçait, à la Pérouse, une forge que le comte Pessano lui hypothéqua le 10 novembre 1607. C'est ce que nous apprend un acte du 23 décembre 1610, par lequel Amédée Trono di Bartolomeo, di Val S. Martino, obtient une prorogation pour riscattare la fusina alla Perosa, ipotecada agli or Pessano. En 1670, mais Amédée Tron avait une boutique aux Clos. Le 13 juillet 1613, il vendit un moulin au Pessello (Village Pérouse). Il mourut peut-être de la peste en 1630 et c'est peut-être qu'il s'agit dans l'acte de 1634, où l'on voit que Buontempo a acheté sous les biens de Jean Andoire et Michel Tron feu Amédée de Niclaret, « hora hab vendi in Pinacolo » pour 220 l. Mais plus tard, il s'agit de la forge, etc. Do vendi remonta à un 6 mai 1633, la forge était féodale Amédée, fils de Jean Michel, de la même famille.

21

La famille Tron est ancienne au val d'Émarthin
où elle formait 101 branches en 1889. Elle y était sans doute
dès le Moyen âge.

Joannono Tron est mentionné en 1518.

Originaires, semble-t-il, de Macel, où il en reste le plus fort
noyau, ils étaient répandus, dès les 16^e et 17^e siècles, dans toutes les
autres communes de la vallée, sauf Pral, dans la plupart de celles
du val Pérouse, ainsi qu'au Meán et dans les hameaux inférieurs
du Roure : Garnier, Château du bois, Chargeoir.

Barthélemi, le beau-père de Barthélemi Negro, qui était établi
aux Clos, est très probablement le même que Bartolomeo fu Amedeo,
qui figure comme témoin à un acte rédigé au Perrier en 1578.
Venant la forge, et ayant des biens sur Picharet et Eraverse, ces Tron
habitaient évidemment les Clos d'en bas.
Nostournons aux Negro. Barthélemi, mort en 1603, ne laissait qu'un
fils, Jacob, son héritier universel. Au reste, il y avait une autre branche de
la famille, puisque, le 3 février 1618, Jean Laurent, des Clos, fait des legs « à Martha,
Giovanna, Bartolomeo e Giovanni de Negro, » ainsi qu'à « Jacob e sua moglie Maria. »
Jacob, âgé de huit ans à la mort de son père, demeura sous la tutelle de
son oncle Amédée et de sa mère jusqu'au 2^e mariage de celle-ci. Il avait ce-
pendant quatre sœurs, Madonna Giovanna, Caterina, Maria e Martha, toutes
en vie en 1657. Madonna Giovanna se maria en 1617 avec Antoine Saleng, de
Bouvil (mort avant 1657); elle reçut de son père, à cette occasion, 1300 fl. en
biens fonds sur le territoire de Bouvil. Mais, comme le testament de leur père
lui assignait 1600 f., ^{les 300 autres} qui lui furent payés en 1657 par les deux filles de
Jacob, qui était déjà mort.

Marie était mariée avec Thomas Macel, de la paroisse de la Pérouse, au
moins dès 1611, alors qu'elle reçut comme dot, de son père Jacob et de
sa mère et tutrice Giovanna, un champ alla Chiabrenda, al Romareto,
une vigne, d'autres terres alli Macelli, le tout sur le territoire de la Pérouse.
Soit comme titulaire d'une fortune considérable, soit qu'il montraît
des capacités précoces, Jacob est nommé dans des actes, soit seul soit
avec ses tuteurs, dès 1610, alors qu'il n'avait que 15 ans.

Le 1^{er} octobre 1614, il vend une maison, un bois et une vigne au Colombero
o Corrovaro, sur territoire de Pinache, pour 100 f.

En 1617, il se maria avec une veuve, de St Jean, sœur, paraît-il,
de Jean Coisson, qui fut maître d'école dans plusieurs paroisses, entre
autres celle de Villesèche. Daniel Coisson, fr. François, de Luserna, semble avoir
été le second mari de Gioanina Negro, d'après cet acte, passé aux Clos, le 19 avril
1624, par lequel « M^{re} Daniele Coysone fu Francesco, di Luserna, confessore
haber ricevuto da Jacob Negro 300 fiorini per ogni e qualunque ragione
delle doti della fu Gioanina sua moglie, per virtù del testamento rog. Lorenzo
Ossi plutôt, puisque Gioanina Negro vivait en 1657, il y a ici une
confusion entre Gioanina, et Marie Coisson, femme de Jacob Negro.

Le 5 juillet 1617, eut donc lieu la 1^{re} Costituzione di dote di Maria fu
Francesco Coysone, relassata del fu Isiaia Parisa, moderna moglie di
Giacob Negro, con quitantia di Augustino Parisa. Et le lendemain

Maria fu Francesco Coysone, vedova d'Isaya Parisa, di Luserna e suo fratello, il c. Paolo, assigna in dote al c. Jacob Negro suo marito, il matrimonio già consumato, tutte le sue ragioni contro gli eredi Parisa, sulla sua dote, a rog. 7 dicembre 1604, fibr. 800 et il fardello, oltre all'aumento di 200, di cui dichiara di voler solo la metà. La chose ne fut réglée que le 7 avril 1622, a lors que Giovanni e Catterina fu Isaya Parisa si riconoscono debitori di loro madre moglie di m. Jacob Negro, al quale essa lo costituì in dote il 5 luglio 1617, 10/800 f. riconosciuti da Parisa, rog. Mioli, il 7 dicembre 1604, oltre a l. 100, cf. testamento di Parisa. Totale f. 2.161, per i quali il loro autore vende a detto Negro un prato e un albero di un edificio, alle Corti e un prato a Pra la ferra. Elle avait demandé l'exemption de tutelle des le 13 fév. 1615. Déjà mariée en 1604, veuve au moins des 1610, Marie Coisson était bien plus âgée que son mari, qui en 1604 n'avait que neuf ans. Aussi n'est-il pas étonnant qu'elle l'ait précède de plusieurs années dans la tombe. Elle doit en effet être morte très après l'acte ci-dessus puisque, le même mois ou le mois suivant, Pietro e Davide fratelli Brunerolli, proprietari alli Corti, trattano dei beni della dote di Maria, moglie di Jacob Negro, che li vende a Bastia, d'Angogna. detta dote è rog. ad Antonio Bastia, notaro d'Angogna. L'agit-il de la dot de Marie Coisson, dont les biens étaient aux Corti ou bien de Marie Brunerol, la seconde femme de Negro? Cette dernière me alternative me semble la plus probable. Marie Coisson serait donc morte en avril ou mai 1622, sans avoir donné des enfants à Negro, qui en 1624 rendait à son beau-père Coisson la dot de sa femme Gioanina (ou Maria). D'autre part, le même mois de son veuvage, Negro aurait épousé Marie Brunerol. Il faut d'ailleurs que ce mariage remonte assez haut, pour avoir eu une fille qui s'est mariée en 1647. Jacob fit son testament le 23 décembre 1653 et mourut avant le 13 janvier suivant. Je n'ai pas retrouvé son testament.

Ce même 23 décembre 1653, on rappela que, dix ans plutôt, lors du mariage de sa fille Marguerite, la dot n'avait pas été inscrite par un notaire, et qu'on en fit l'inscrumment. Le 23 janvier 1654, « nella casa delli eredi fu m. Jacob Negro, madonna Catterina, moglie di m. Giovanni Nicol di Pinasca, e mad. Margherita moglie di m. Giovanni Malanoto, di G. Giovanni, eredi di detto Negro, rimettono a Mad. Maria, vidua in secondo loco di detto fu Jacob, loro comune madre, due crediti di l. 600 dovuti, uno di l. 400 dalla Com. di Faeto, per atto del 10 dicembre 1652, e 200 per atto del 25 novembre 1648, per restituzione delle sue doti e argomento. detto m. Jacob Negro è morto un mese circa fa ab intestato, lasciando dette due figlie. Je ne sais pourquoi cet acte ne mentionne pas une 3^e fille, qui est révélée par cet acte du 6 janvier 1666, peut-être parce qu'elle serait morte avant son père. » alli Chiotti, in casa di m. Giovanni Malanoto, presente il ministro Giovanni Laurenti. L'anno 1641 avendo il sig. David Giordano fu Elia contratto matrimonio con mad. Paola del fu m. Jacob Negro, e che in quel tempo detto m. Jacob le ebbe costituito in dote l. 1000 di Piemonte, solo verbalmente, ma realmente pagate, riservandosi però di dare un supplemento. Egli ha ora conferito con m. G. Malanoto anche perché nero di detto fu m. Jacob Negro, da cui intende ottenere soddisfazione, onde si finisce con una transazione per la quale detto Giordano riceve 100 l. e fa qui sanna definitiva di un'apoca sulla Com. di Borile, e promette di più mai domander nulla dovuto alla fu mad. Paola.

(1) cf. supplement N. 8 p. 28.

Ce même 23 janvier 1654, eut lieu le partage des biens entre les deux autres sœurs, à l'aide de deux arbitres nommés par chacun. On assigna à Marguerite Malanot « sulle fini di Faeto al Prato sotto coter. la Germanasca, alle Ribbe, alli Grossieri un ingegno da far olio ecc. sulle fini di Picharetto, una vigna, alla Fauria o Chiotti, al Martoglio, vigna alla Prochiaglia o Costiglia, prato e grangia alli Cychiassier, alli Chiotti, casamento ecc. coher. la via pubblica, her. m^o Valerio Grosso, al Combale del novareto, sulle fini di Pinasca e Perosa, casamento, aleno, vigna ecc. alli Gili ossia Cosana; sulle fini di Pinasca, prato in Balangero, prato al Giornaleto, prato all' Inverso Perosa o Colore. »

L'autre fille eut de nombreux crédits et la moitié des meubles, et versa 300l. à sa sœur.

L'année suivante éclatèrent les Pâques Piémontaises. Tandis que le haut val d'Y^e Martin abjura à l'arrivée des troupes, les Vaudois de Fagé et Picharet, en masse, abandonnèrent leurs biens pour se retirer au delà du Cluson, sur terre française. Et même quand la paix fut signée, ils ne purent rentrer tout de suite dans leurs maisons dévastées et incendiées. Aussi est-ce en val Pérouse que la veuve de Jacob dicta son testament, le 23 août 1655. « Testamento di Mad^a Maria Jacob dicta son testament, le 23 août 1655. Testamento di Mad^a Maria vidua del fu m^o Jacob Negro: Sulle fini di Pinasca, a Colombaro, nella casa o cascina ereditaria del fu m^o Jacob, presenti / pra aldi / Ansonio e Matteo fratelli Malanoti, detta Mad^a Maria, informa, vuole essere sepolta a Pinasca o dove morrà, secondo l'uso della preseta religione riformata. Fa vari legati e nomina erede particolare sua figlia Catalina, e del fu Negro, moglie in secondo matrimonio di Giovanni Granget, di Pinasca, l. 100 ecc; erede universale sua figlia Margherita, moglie di m^o Giovanni Malanoto. »

Catherine Granget dicta son testament, à Pinache, le 28 mars 1679, laissant des enfants de ses deux maris, Jean Nicol, et Granget. Elle vivait encore le 5 mai. Je n'ai trouvé aucune mention de Marie veuve Negro, à partir de son testament.

M^o Guglielmo Negro = Johanna Balmas Chiampet ricogn. dose 1595

Barthélemi Tron, fils d'Amédée Perrier Tavant 25/5/1611 sig^o 11/5/78

